

3AC. **Tout prend du temps ... le projet en sept étapes**

- Un « facilitateur » est un consultant. Il ne doit exercer aucune pression sur l'auteur du projet, sauf sur un point : l'observation scrupuleuse du programme d'élaboration, qui comprend sept étapes.
L'exemple développé est celui d'un projet professionnel, mais le programme s'applique à toutes sortes de projets.
1. **Rendre manifeste le cadre du projet** . Un projet professionnel s'inscrit dans un projet de vie. Il s'agit donc de faire émerger les traits dominants de ce projet de vie : est-il orienté vers l' « avoir » et le « pouvoir », ou bien vers « l'être » et « l'aimer » ? Dans le premier cas, c'est la réussite professionnelle qui compte, dans le second, plutôt la réalisation de soi.
 2. **Rendre manifeste les grands axes d'intérêt du projet.** Un projet doit correspondre aux intérêts personnels de l'auteur. Le « facilitateur » aidera l'auteur à découvrir ses domaines de prédilection (littérature, arts, sciences, nature, social, économie, etc ..) au cours d'un entretien. Du ou des centres d'intérêt, on passera aux métiers que l'auteur connaît déjà, qu'il envisage de faire, en lui faisant expliciter ses raisons. A ce stade, l'important pour les deux interlocuteurs est de parvenir à une représentation commune, globale et provisoire de ce que souhaite l'auteur.
 3. **Réunir l'information.** Il est rappelé que le « facilitateur » ne recherche pas des informations pour bâtir lui-même le projet de l'autre, ni même pour le conseiller, mais pour que l'autre soit l'auteur d'un projet réaliste et réalisable.
On procédera en deux temps :
Informations sur l'auteur : par entretien simple, le « facilitateur » l'invite à dégager les points forts de son histoire de vie. Il cherche à faire s'exprimer ses mobiles, ses besoins, ses valeurs. Il peut proposer des épreuves psychologiques ou cliniques avec l'accord du sujet. Et, aussi, un premier diagnostic de ses connaissances et de ses capacités, un « bilan de compétences » qui pourra être précisé aux étapes 5 et 6 ;
Information sur la situation de l'auteur : il s'agit essentiellement de faire décrire par l'auteur sa situation professionnelle, sociale, économique et familiale, afin de tester ses capacités d'adaptation, ses résistances et sa volonté de changement. Ensuite, le « facilitateur » fera apparaître les points que l'auteur considère comme intangibles et ceux sur lesquels il accepte d'agir ;
 4. **Réaliser la synthèse.** A cette étape, le « facilitateur » invitera l'auteur à élaborer par écrit une synthèse des résultats des étapes précédentes, qui mette en regard le bilan de ses aptitudes et les souhaits qu'il a formulés à l'étape 2. Il lui demandera également de préciser les efforts qu'il est prêt à faire et les points forts ou faibles qu'il reconnaît en lui.
 5. **Rechercher des solutions.** Une fois la synthèse réalisée, le « facilitateur » devra inviter l'auteur à considérer ses choix concrets (professionnels dans le cas-type). C'est à ce stade seulement qu'il peut jouer un rôle d'informateur actif sur les

conditions d'accès, le développement, l'encombrement et le niveau de rémunération ou de rentabilité des choix envisagés, et en proposer d'autres si nécessaire.

6. **Amener le choix et la décision.** Le tiers demandera à l'auteur de classer les solutions retenues en fonction de deux critères : sa préférence et ses chances de réussites. Puis il l'invitera à faire un choix, à prendre une décision, sur lesquels il n'émettra pas de jugement. Tout au plus, en cas d'option aberrante, pourra-t-il inviter l'auteur à réfléchir quelque temps, au besoin à l'aide d'une question d'imagination réalisante.
7. **Préparer la mise en oeuvre.** Conformément au principe d'ordre énoncé en 1, la mise en oeuvre du projet doit prendre la forme d'un programme d'actions à réaliser. Le « facilitateur » aidera l'auteur à en établir le planning précis.

Enfin le suivi ... Trop souvent, « l'accoucheur de projet » laisse l'auteur se débrouiller seul avec son programme. **Réaliser un projet est une démarche périlleuse qui ne doit pas s'interrompre au premier obstacle rencontré.**

Dans l'idéal, donc, le « facilitateur » suivra sa mise en oeuvre « **pas à pas** », toujours dans le même esprit : celui d'un accompagnateur qui ne se substitue pas à l'auteur du projet. Le candidat à la réussite ou à la réalisation de lui-même trouvera sûrement sécurisant d'apprendre la voltige avec un filet.

Leonardo

1. Contact : accoucheurdeprojets@gmail.com
2. Vous approfondirez avec www.marathon-job.org , rubrique « Réfléchir » ... ou sur « **le Journal du Marathon** », pages 13 et 14.
3. « **Naître, mourir, renaître encore et progresser sans cesse, telle est la loi** ».
Allan Cardec